Informations de base

1998/0226(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure caduque ou retirée
Transports combinés de marchandises entre États membres: règles communes **Subject** 3.20.07 Transport combiné, transport multimodal	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	VAN DAM Rijk (I-EDN)	20/01/1999

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Transports, télécommunications et énergie	2142	1998-11-30
Transports, télécommunications et énergie	2169	1999-03-29
Transports, télécommunications et énergie	2119	1998-10-01

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/07/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0414	Résumé
14/09/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
01/10/1998	Débat au Conseil		
30/11/1998	Débat au Conseil		
20/01/1999	Vote en commission,1ère lecture		

20/01/1999	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A4-0031/1999	
11/02/1999	Débat en plénière		
29/03/1999	Débat au Conseil		
28/07/1999	Vote en commission,1ère lecture		
28/07/1999	Dépôt du rapport de la commission confirmant la position du Parlement	A5-0005/1999	
16/09/1999	Décision du Parlement, 1ère lecture	T5-0015/1999	
11/12/2001	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2001	Informations supplémentaires		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0226(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 071 Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0031/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0004	20/01/1999	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0122/1999 JO C 150 28.05.1999, p. 0611-0617	12/02/1999	Résumé
Rapport final déposé e la commission, 1ère lecture ou lecture unique		A5-0005/1999 JO C 054 25.02.2000, p. 0010	28/07/1999	
Texte adopté du Parlement confirmant la position arrêtée en 1ère lecture		T5-0015/1999 JO C 054 25.02.2000, p. 0056-0079	16/09/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0414	10/07/1998	Résumé
Commission: resaisine	SEC(1999)0581	28/04/1999	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1311/1998 JO C 410 30.12.1998, p. 0016	15/10/1998	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Transports combinés de marchandises entre États membres: règles communes

1998/0226(COD) - 10/07/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: favoriser le recours au transport combiné comme solution de remplacement au transport routier, en expansion constante. CONTENU: les mesures proposées par la Commission concernent les trajets routiers initiaux et terminaux effectués dans le cadre de n'importe quel type de transport combiné. Ces mesures visent: - l'extension de la disposition fiscale figurant dans la directive 92/106/CEE de manière à permettre l'octroi de réductions des taxes applicables aux véhicules et des droits d'usage; - la levée des restrictions à la circulation pendant les week-ends, la nuit et les vacances pour ce type de transport.

Transports combinés de marchandises entre États membres: règles communes

1998/0226(COD) - 16/09/1999

Le Parlement européen confirme en tant que première lecture dans le cadre de la procédure de codécision le texte voté le 15.04.1999 sur la présente proposition de directive.

Transports combinés de marchandises entre États membres: règles communes

1998/0226(COD) - 12/02/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Rijk van DAM (I-EDN, NL), le Parlement européen a amendé la proposition modifiant la directive de 1992 sur les réglementations des transports combinés. Il s'oppose notamment à l'introduction de dérogations aux interdictions de circuler pendant les week-ends, la nuit et les jours fériés. Il demande que le trajet effectué par route soit le plus court possible et ne représente pas plus de 40% de la somme des kilomètres effectués. Le Parlement considère qu'il est de l'intérêt de chaque travailleur, y compris dans le secteur des transports, d'avoir un temps de repos minimum, ininterrompu, fixé par voie de conventions collectives, conformément à la directive 93/104/CEE.